



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/41/865  
S/18470  
21 novembre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**ASSEMBLEE GENERALE**

Quarante et unième session  
Points 26, 68, 69, 124, 129  
et 133 de l'ordre du jour

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES**

**EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE  
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN  
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE  
INTERNATIONALES**

**REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS**

**RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS**

**CONSEIL DE SECURITE**

Quarante et unième année

Lettre datée du 20 novembre 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 12 novembre 1986 (A/41/831-S/18459), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les graves incidents de violation du territoire et de l'espace aérien pakistanais depuis l'Afghanistan, qui se sont produits les 15, 17 et 18 novembre 1986 :

Le 15 novembre 1986, à 16 heures (heure locale), les forces armées afghanes ont tiré trois coups de pièce de char qui sont tombés dans le secteur de Spin Suka, à environ 8 kilomètres au nord de Landi Kotal et qui ont fait un mort parmi les Sepoy des Khyber Rifles.

Le 17 novembre 1986, à 10 h 15 (heure locale), quatre avions afghans ont survolé l'espace aérien pakistanais sur une distance de 4 kilomètres dans la région de Saidgi (district du Waziristan septentrional). Les avions ont lâché deux bombes qui ont fait trois blessés parmi les civils.

Le 18 novembre 1986, entre 8 h 50 et 22 heures (heure locale), les forces armées afghanes ont tiré plusieurs coups de pièce d'artillerie dans la région de Shilman (district de Khyber), qui ont fait un mort et cinq blessés parmi les Sepoy des Khyber Rifles.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué au Ministère des affaires étrangères à Islamabad le 20 novembre 1986, et une protestation vigoureuse lui a été remise au sujet de ces attaques non provoquées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 26, 68, 69, 124, 129 et 133 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

-----

